



Des **organisations**
COLLECTIVES
innovantes
pour une **agriculture**
durable

Direction de publication : Christophe Brodu, président de la FR CIVAM L-R

Rédaction : Gaétan Beuscart, Julia Landrieu, Maëlig Le Cunff, Théo Vialle

Encadrement étude : Juliette Peres (FR CIVAM L-R) et Stéphane Fournier (INRA, Supagro Montpellier)

Relecture: Anne-Sophie Robast (FR CIVAM L-R)

Mise en page : Terre Nourricière / Amélie Rebaubier - 2012



sommaire

Liste des abréviations.....	4
Introduction générale.....	5
Réalisation du projet.....	6

PARTIE 1

La Coopération entre filières végétales et animales.....	7
L'avis d'expert.....	8
Bourse aux fourrages et céréales.....	9
Echanges foin/fumier entre un éleveur et un cultivateur.....	12
Pension de génisses.....	15
Analyse comparée.....	18

PARTIE 2

La mutualisation des moyens, du temps, et de l'énergie liés à la production : Le collectif.....	19
L'avis des experts.....	20
L'EARL La ferme des routes.....	21
Le GAEC du Vispens.....	24
L'EARL Lait co pain.....	27
Analyse comparée.....	29

Conclusion.....	31
------------------------	-----------

Liste des abréviations

AB : Agriculture Biologique

ADEAR : Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

AOP : Appellation d'Origine Protégée

APABA : Association pour la Promotion de l'Agriculture Biologique en Aveyron

CIVAM : Centres d'Initiatives pour la valorisation de l'Agriculture et du Milieu Rural

EARL : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée

FNCIVAM : Fédération Nationale des CIVAM

FRCIVAM : Fédération Régionale des CIVAM

GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun

HVE : Haute Valeur Environnementale

OÏSA : Observatoire Itinérant / International des Systèmes Alternatifs

PMTVA : Primes Vaches Allaitantes

SCI : Société Civile Immobilière

Introduction générale

De nos jours, les agriculteurs doivent faire face à des difficultés présentes au quotidien telles que l'isolement social, les difficultés économiques, la lassitude face à la redondance et la pénibilité du travail, etc. De plus, le métier d'agriculteur nécessite aujourd'hui la mobilisation de savoir-faire, de moyens de production et de temps, bien souvent considérables. Pour ces raisons, certains agriculteurs font le choix de se regrouper et de s'organiser collectivement.

Sous quelle forme d'organisation est-il possible de se regrouper dans le but de résoudre les problèmes liés à l'agriculture actuelle ? Ces organisations sont-elles durables ? Quel est leur impact sur le territoire auquel elles appartiennent ? Autrement dit, quel modèle d'organisation faut-il choisir ? Enfin, existe-t-il des principes généraux qui régissent le fonctionnement et la pérennité de ces organisations ?

Cette brochure a été réalisée suite à l'analyse du fonctionnement d'organisations innovantes aux valeurs proches de celles de la FRCIVAM LR, notamment la participation à une agriculture durable. Elle a pour but de promouvoir des initiatives collectives innovantes auprès de porteurs de projets du Languedoc-Roussillon.

Les organisations présentées sont variées. Elles peuvent comprendre des agriculteurs, ou d'autres acteurs. Qu'elles consistent en un simple accord verbal ou en un partenariat plus formalisé, elles ont toutes été choisies pour leur contribution à la durabilité des exploitations et des activités agricoles sur le territoire. Par durable, il faut entendre une agriculture de proximité, respectueuse des ressources naturelles, qui fasse vivre les agriculteurs de leur métier et soit motrice d'une dynamique locale pour les territoires agricoles et ruraux. Par conséquent, les impacts de telles organisations seront analysés d'un point de vue économique (augmentation des revenus, diminution des coûts de production, des frais de transport, etc.), social (création d'emplois, diminution du temps de travail, redynamisation d'une région, etc.) et environnemental (diminution des coûts énergétiques, mode de production plus respectueux de l'environnement, etc.).

Ces innovations contribuent à renforcer les dynamiques territoriales en permettant :

- une collaboration plus efficace entre différents acteurs du territoire (mise en place d'échanges entre des acteurs de plaine et de montagne par exemple),
- l'introduction/ la réhabilitation/ la valorisation/ la diffusion de savoirs (réhabilitation de races et de variétés anciennes par exemple),
- une meilleure gestion des ressources (naturelles, foncières et humaines) et un rééquilibrage la distribution des revenus et des patrimoines au sein d'un territoire,
- le renforcement de la « solidarité territoriale », pour donner un nouvel essor au territoire (redynamisation d'une commune par la création d'un marché).



réalisation du projet

Les réseaux proches de la FRCIVAM LR ont été contactés afin d'identifier des initiatives innovantes : une quarantaine d'organisations ont été répertoriées. 18 d'entre elles, qui semblaient pertinentes dans le cadre de notre projet, ont été recensées sur les critères suivants : les agriculteurs mutualisent leurs savoir-faire, des outils de production et de transformation, établissent des partenariats entre filières ou encore vont plus loin dans l'organisation collective en mutualisant aussi leurs investissements et leur temps de travail.

Deux de ces thèmes ont été priorisés : la collaboration entre les filières animales et végétales et la mutualisation des moyens de production, de l'énergie et du temps de travail. Trois organisations ont été analysées pour chacune de ces thématiques, au moyen d'entretiens approfondis, et illustrent cette brochure.

L'étude ici présentée reste cependant subjective sur différents points. En effet, l'analyse des organisations a été effectuée à partir d'entretiens avec les acteurs de celles-ci. Leur implication dans la structure étudiée apporte une part de subjectivité à leur témoignage. Par ailleurs, l'interprétation que nous avons faite des entretiens ne peut être totalement objective.

Partie 1

La Coopération entre filières végétales et animales



L'avis → d'expert

« L'intérêt d'un partenariat de proximité (entre agriculture et élevage) est de sécuriser un approvisionnement et de limiter les coûts ou variations de prix pour l'acheteur, et de garantir un débouché pour le vendeur. L'intérêt de ces collaborations me semble donc se situer dans une économie locale de proximité, visant des productions démarquées, avec des initiatives individuelles (plus ou moins appuyées par des actions collectives, de mise en réseau, etc.) qui prennent du sens au niveau collectif dans des projets de territoire ou de filières. Cette mise en relations entre exploitations d'un même territoire peut ainsi avoir des conséquences positives à la fois sur l'économie locale (création de valeur ajoutée supplémentaire, maintien de l'emploi dans des filières de transformation, etc.) et sur l'environnement biophysique et le paysage (maintien de l'utilisation de certains espaces).

Les collaborations entre les filières animales et végétales vont faciliter le respect du cahier des charges de l'Agriculture Biologique, ou renforcer la viabilité économique des systèmes bio. En effet, les principes de bouclage des cycles peuvent se faire à l'échelle de l'exploitation –polyculture-élevage– mais cela peut être difficilement tenable notamment au niveau du travail, d'où l'intérêt d'une association entre exploitations.

De plus, les collaborations entre les filières animales et végétales permettent de raisonner l'autonomie alimentaire des élevages à l'échelle d'un territoire et non pas uniquement de l'exploitation. C'est important dans un certain nombre de productions sous signe officiel de qualité qui cherchent à relier produit et terroir, par exemple pour des AOP fromagères en production animale. »



Charles-Henri Moulin,
enseignant-chercheur à Montpellier SupAgro

Bourse aux fourrages et céréales



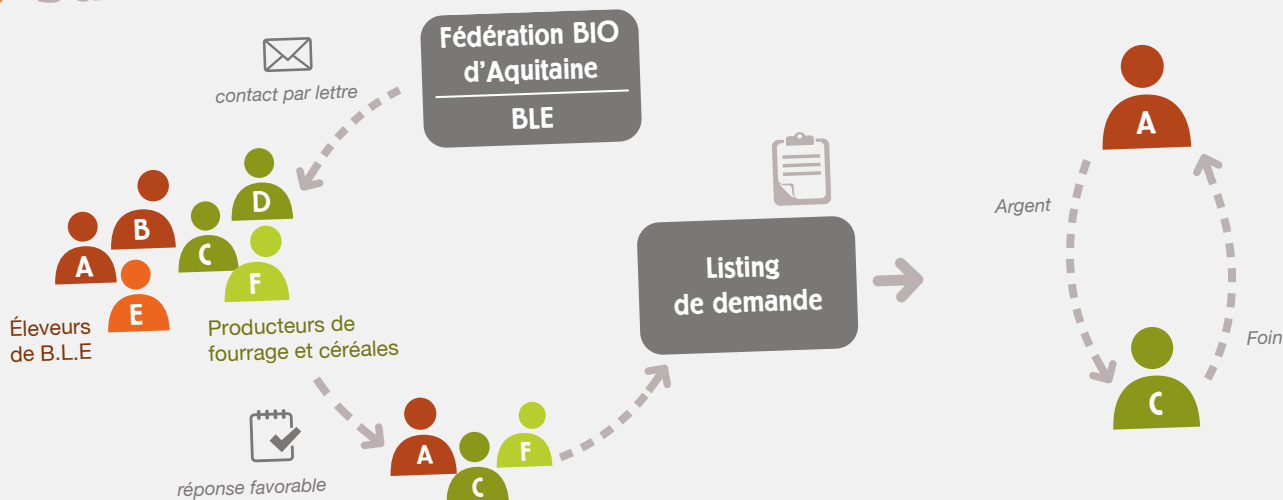
Ekaitz Mazusta
ekaitz.mazusta@wanadoo.fr
05 59 65 66 99
Saint-Palais (64)

→ Description

L'association B.L.E (Biharko Lurraren Elkartea en basque, soit l'« Association pour l'Agriculture de demain, tout un programme! » en français) est née en 1993 à l'initiative d'un groupe d'agriculteurs du Pays Basque souhaitant promouvoir l'agriculture durable, avec le soutien de la FNCIVAM. Aujourd'hui composée de près de 250 adhérents dont 120 certifiés ou en reconversion à l'Agriculture Biologique, majoritairement des agriculteurs, elle mène diverses actions, parmi lesquelles la promotion du vignoble d'Iroulequy en AB, le maraîchage bio, la préservation de la qualité du sol, l'optimisation du système herbe en élevage de moyenne montagne et la complémentarité plaine-montagne. Consciente que les éleveurs du Pays Basque avaient du mal à se fournir en fourrages bio, car le prix pouvait être excessivement élevé, l'association est entrée en contact avec le CIVAM Béarn afin de rencontrer des céréaliers bio, bien plus nombreux que dans le Pays Basque. En partenariat avec les autres associations de développement de l'Agriculture Biologique en Aquitaine (la fédération Bio d'Aquitaine), l'association a mis en place un listing regroupant l'offre et la demande en fourrages et céréales des agriculteurs et éleveurs bio de la région. Elle a envoyé ensuite ce listing à chacun des participants, afin qu'ils puissent directement se contacter pour réaliser la vente et l'achat. Les céréaliers retenus étaient certifiés en Agriculture Biologique et/ou conversion.

Cas du céréalier enquêté : faisant initialement partie d'une coopérative bio, il n'était pas satisfait car son fonctionnement ne différait en rien de celui des coopératives de l'agriculture conventionnelle. Sa recherche d'autonomie est passée par le choix de s'équiper et la recherche de clients pour la vente directe. Il a donc été mis en contact avec des éleveurs de B.L.E.

→ Schéma de fonctionnement



→ Stratégies

Stratégie du céréalier : le céréalier travaille avec une dizaine d'acheteurs réguliers de B.L.E. Avoir des acheteurs directs lui permet de limiter les intermédiaires et les marges qu'ils retiennent. Avoir plusieurs « petits » clients, lui permet également d'éviter le fait de se faire imposer des prix de vente par un seul « gros » client, et de limiter les dommages liés à des retards de paiement. Enfin, par la diversité, la qualité et la régularité de ses produits, il peut relativement bien fidéliser ses clients.

Stratégies de l'éleveur : L'éleveur basque, au lieu de s'approvisionner en foin biologique à la coopérative ou auprès de fournisseurs de régions éloignées, s'approvisionne dans le Béarn, limitant les frais liés aux intermédiaires.

→ Conditions de réussite

- La conception de l'agriculture et les valeurs portées par les agriculteurs basques : nombre d'agriculteurs préfèrent l'achat local de produits et la proximité entre acteurs à la recherche absolue du profit.
- L'offre et la demande importantes dans la région.
- La présence d'un listing fiable et détaillé.
- La prise d'initiative des agriculteurs : ils se contactent directement et n'attendent pas passivement d'être contactés.

→ Durabilité

Volet économique

Suppression des intermédiaires et donc meilleure plus-value
Bonne visibilité de l'offre et de la demande

Volet social

Maintien des valeurs défendues par les agriculteurs basques
Développement et maintien d'un réseau d'agriculteurs

Volet environnemental

Maintien de l'agriculture et de l'élevage biologique
Réduction du transport des fourrages.





TÉMOIGNAGE

Ekaitz Mazusta



producteur de foin et céréales de B.L.E :

« C'est une relation sympathique que l'on établit avec les éleveurs avec lesquels on travaille, car on a du contact avec les gens. Ça ne s'arrête pas à la simple livraison ou au simple appel téléphonique pour la commande. C'est intéressant pour les éleveurs d'avoir un fournisseur régulier, car il s'établit une relation de confiance,

que l'on ne retrouve pas forcément en coopérative, même en coopérative bio. De plus, cela permet une meilleure connaissance du métier d'éleveur, nous permettant ainsi parfois d'adapter notre fonctionnement, notamment au niveau des rotations de culture, afin d'être au plus proche des besoins des éleveurs.



Je trouve que les agriculteurs ne cherchent pas forcément le profit mais la qualité, le terroir, dans un sentiment de bien faire et d'être respectueux de la nature. »

Certes, on peut avoir un gros client une année et faire un bon coup, mais l'année d'après, il peut avoir disparu pour aller chercher ailleurs à moindre coût. Tandis que là, on maîtrise le prix en ayant plusieurs petits producteurs : on limite les risques d'impayés. Avec tous les producteurs du Béarn et le nombre d'éleveurs du Pays Basque, il y a moyen d'auto consommer et donc ce serait trop bête d'envoyer du foin ailleurs, même si quelques céréaliers envoient encore du foin en Bretagne. Il y a de la place pour tout le monde il suffit de bien s'organiser. Je trouve que les agriculteurs basques sont des puristes en quelque sorte : ils ne cherchent pas forcément le profit mais la qualité, le terroir, dans un sentiment de bien faire et d'être respectueux de la nature. C'est sûrement l'une des raisons qui fait que ce système fonctionne dans la région. »

→ Partenaires



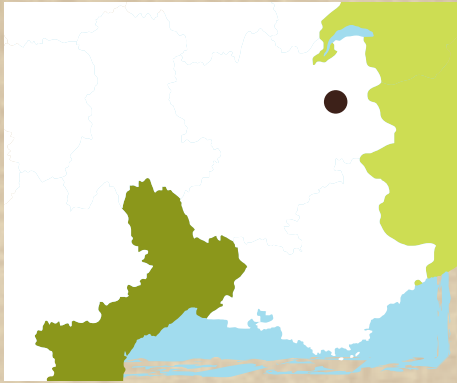
• La FNCIVAM :

«La FNCIVAM regroupe 170 groupes dans 15 régions, fédérés au niveau départemental et régional. Les adhérents, agriculteurs ou non, cherchent à intégrer les valeurs de la durabilité au sein de leur métier chaque jour à travers divers actions : la promotion de l'agriculture durable et respectueuse de l'environnement, la promotion de produits de qualité et le développement d'une commercialisation de proximité.»

Ekaitz Mazusta,
membre de la FNCIVAM



Échanges foin contre fumier entre un éleveur et un cultivateur



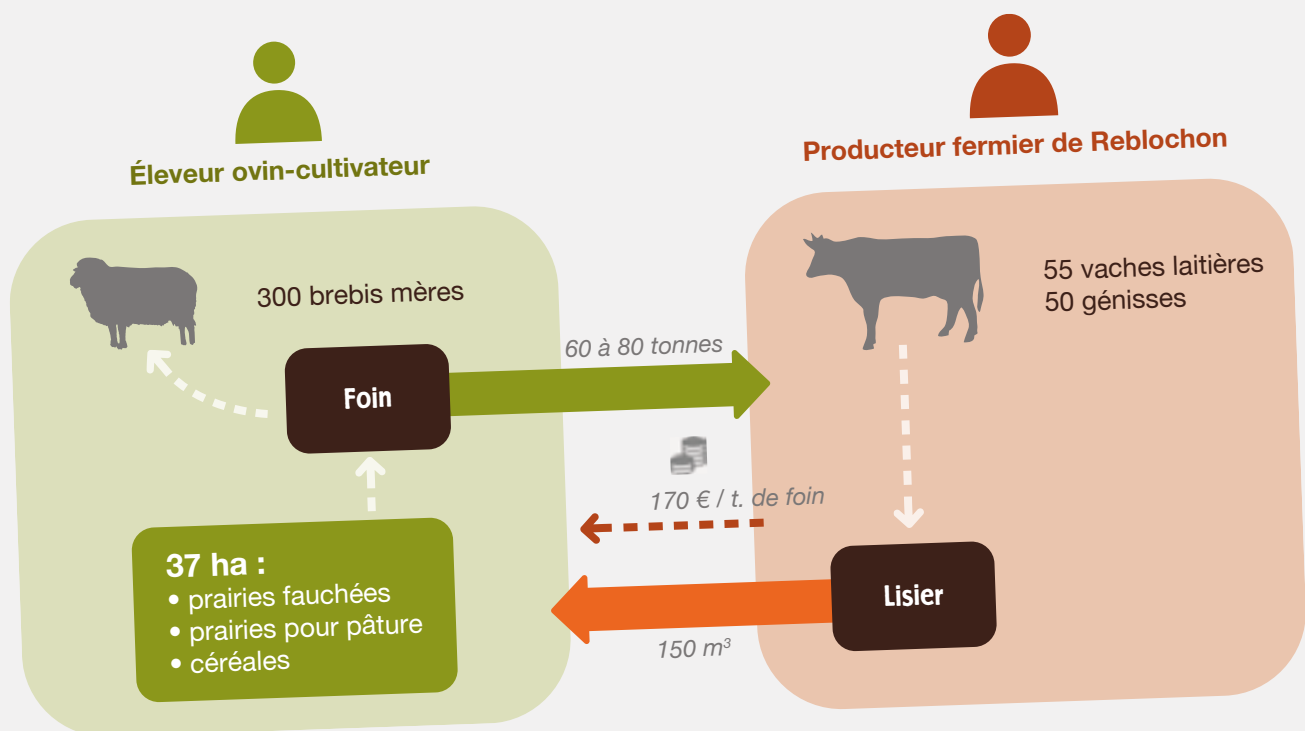
Christophe Tochon
Henriane.tochon@orange.fr
06 70 56 62 95
Serraval (74)

→ Description

Il s'agit ici de la collaboration entre 2 agriculteurs de Haute-Savoie : un éleveur bovin fabriquant du Reblochon fermier et un éleveur ovin produisant aussi des céréales et du foin.

En 2008, suite à l'arrêt de la montée en alpage de son troupeau, le producteur de Reblochon a remis en cause son autonomie fourragère : il manque de foin pour l'hiver. De son côté, l'éleveur ovin-cultivateur cherchait du fumier à épandre sur ses terres afin de limiter l'apport d'intrants chimiques. La mise en contact s'est faite par un ami commun. Aujourd'hui, le producteur de Reblochon fournit environ 150 m³ de lisier par an à l'éleveur ovin-cultivateur, lui permettant de traiter plus de 80% de ses terres (le reste étant traité avec du fumier acheté à un autre exploitant). Ce dernier produit son foin et est auto-suffisant. Il réserve chaque année le reste de sa récolte au producteur de Reblochon, ce qui représente 60 ou 80 tonnes de foin.

→ Schéma de fonctionnement



→ Stratégies

Cet échange permet au producteur de Reblochon d'acheter du foin de bonne qualité dans la zone AOP Reblochon, afin de pallier la perte de stock de foin liée à l'abandon de l'alpage. Cela lui permet aussi de limiter ses coûts d'achat.

Grâce à cet échange, l'éleveur ovin-cultivateur limite son apport d'intrants chimiques pour fertiliser les champs à faner et assurer la vente de son foin chaque année, quelle que soit la récolte.



Les besoins complémentaires des deux exploitants les ont poussés à travailler ensemble. En effet, leur stratégie commune leur permet un prix d'achat bas et constant du foin et du regain et la gratuité du lisier échangé, en échange de quoi, le céréalier s'engage à réserver sa production de fourrages à l'éleveur. Le prix de transport est également partagé en 2. Le prix total est d'environ 170€ par tonne de foin et 190€ par tonne de regain soit près de 30€ de moins qu'en coopérative.

Ainsi, l'éleveur ovin-cultivateur bénéficie de 150m³ de lisier supplémentaire et de la certitude que son foin sera vendu. Concernant le producteur de Reblochon, il est assuré de pouvoir nourrir son troupeau durant l'hiver avec un foin de bonne qualité à prix raisonnable, même les années de sécheresse. Il valorise ainsi du lisier dont il n'avait pas forcément l'utilité.

→ Conditions de réussite

- Bonne entente entre les 2 producteurs.
- **Besoins réciproques complémentaires** : le foin fourni par l'éleveur ovin-cultivateur correspond à la demande du fabricant de Reblochon, et réciproquement, le fabricant de Reblochon est en mesure de fournir la quantité de lisier demandée par l'éleveur ovin-cultivateur, tout en en conservant suffisamment pour traiter ses propres parcelles.
- Proximité des 2 exploitations.

→ Durabilité

Volet économique

Assurance de l'achat total du foin et de la livraison de lisier

Maintien de la production de Reblochon fermier

Volet social

Naissance d'une amitié et d'une relation de confiance

Volet environnemental

Usage limité d'intrants

Usage minime de transports



TÉMOIGNAGE

Christophe Tochon



producteur fermier de Reblochon :

« C'est un ami en commun qui nous a mis en contact. On ne se connaissait pas avant de réaliser ce partenariat. Après quelques coups de fil, on a commencé l'échange et ça s'est bien passé. Cet échange nous a permis de créer une amitié et nous a permis de nous rencontrer, ce qui, peut-être, ne se serait pas fait sans



On garde les mêmes prix de vente chaque année, alors certaines années, c'est lui qui y gagne, et d'autres années, c'est moi.

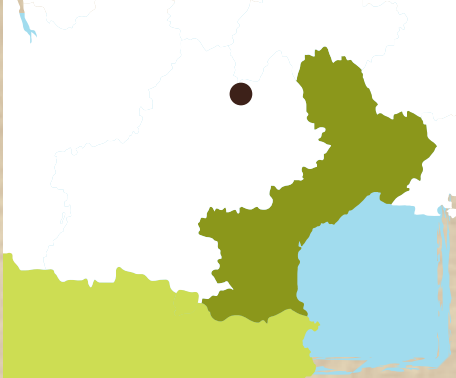
ce partenariat, du fait de notre travail très prenant. On garde les mêmes prix de vente chaque année, alors certaines années, c'est lui qui y gagne, et d'autres années, c'est moi. Mais au final, ça arrange bien tout le monde



de fonctionner comme ça. De plus, chacun de nos besoins correspondent vraiment l'un à l'autre, ce qui est pratique. »



Pension de génisses

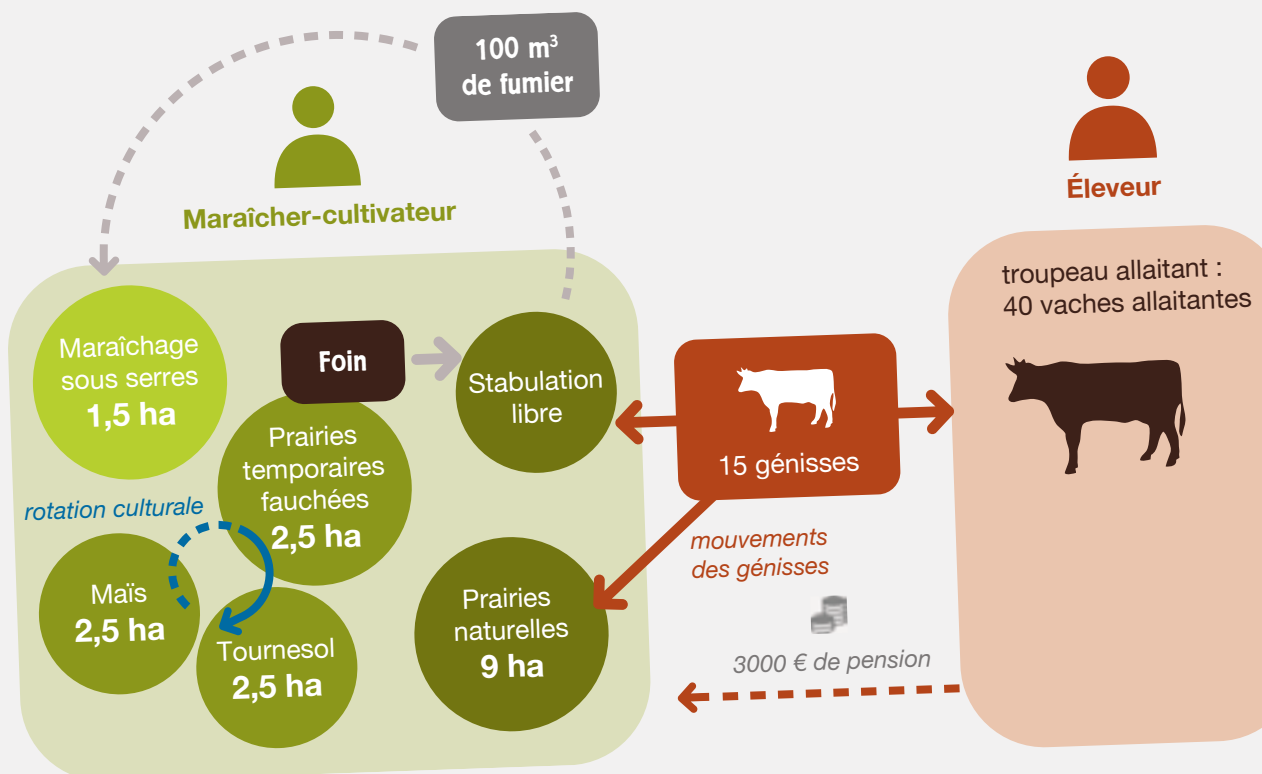


Laurent Remes
Maraîcher de la Coopération
lremes@wanadoo.fr
Linvinhac-le-Haut (12)

→ Description

Le système de pension de génisses est un concept simple : un maraîcher, dispose d'un excès de terres et d'installations d'élevage. Il accueille sur son exploitation des génisses appartenant à un éleveur utilisant au maximum les capacités d'accueil de son exploitation. En échange de ce service, le maraîcher utilise le fumier produit par les génisses pour fertiliser ses terres maraîchères et reçoit une pension fixée d'un commun accord. Les deux agriculteurs impliqués sont certifiés en Agriculture Biologique.

→ Schéma de fonctionnement



→ Stratégies



L'**objectif du maraîcher** est d'arriver à une autonomie en compost tout en évitant au maximum les contraintes liées à l'élevage notamment l'achat, la saillie et l'abattage des génisses. Il souhaite également valoriser des parcelles en Agriculture Biologique non exploitables en maraîchage.

L'**objectif de l'éleveur** est de conserver l'intégralité de son troupeau et des primes qui l'accompagnent (64 PMTVA), alors que la surface de l'exploitation et les installations sont insuffisantes et que la pression foncière est très forte du fait de la proximité de Rodez.



→ Conditions de réussite



- **Convergence des intérêts** : les deux producteurs retirent des bénéfices de ce mode de fonctionnement :
 - Autonomie en intrants pour un maraîcher libéré des contraintes liées à l'élevage.
 - Maintien des primes liées à la taille du troupeau pour l'éleveur.
- **Une grande confiance, issue de dix années d'une collaboration réussie** : chacun sait que l'autre fera le nécessaire pour que ce fonctionnement perdure.
- **Les deux producteurs pratiquent l'Agriculture Biologique, ce qui renforce leurs besoins, en compost pour le maraîcher, et en surfaces fourragères en Agriculture Biologique pour l'éleveur.**

La convergence de leurs objectifs les a amenés à s'associer : une quinzaine de génisses sont élevées sur l'exploitation maraîchère, ce qui permet de décharger le troupeau allaitant tout en conservant les primes. En été, les génisses valorisent et entretiennent les terrains difficiles. Lorsqu'elles sont en stabulation, le lisier est composté pour fertiliser les parcelles en maraîchage. Le maraîcher est débarrassé des contraintes liées à la gestion du troupeau, l'éleveur étant responsable du transport des génisses entre les deux exploitations. Ses seules tâches sont la surveillance et l'alimentation du troupeau en échange desquelles il reçoit une pension fixée à 0,80€ par génisse et par jour afin d'équilibrer l'échange de services rendus.

→ Durabilité



Volet économique

Conservation des primes au maintien du troupeau de vaches allaitantes

Economie d'achat de compost pour le maraîchage. Gain financier grâce à la pension versée

Volet social

Système basé sur une confiance réciproque

Valorisation d'installations destinées à l'élevage et risquant d'être abandonnées

Volet environnemental

Valorisation et entretien de parcelles en Agriculture Biologique

Autonomie en compost limitant l'achat et le transport d'intrants



TÉMOIGNAGE Jean-Luc Mourgues



« La profession aurait beaucoup à gagner dans une mutualisation du foncier. »

éleveur bovin laitier en Agriculture Biologique :

« De par la proximité, il peut y avoir des synergies entre éleveurs et maraîchers ou céréaliers. La mise en pension existe depuis longtemps, l'important étant de s'accorder sur les termes de l'échange. Telle que la pratique Mr Remes, la mise en pension a un coût pour l'éleveur qui est assez important et que je ne peux pas me permettre. En revanche, dans une région accidentée comme la nôtre, il y a d'autres opportunités pour s'associer.

Des collaborations moins pécuniaires seraient peut-être aussi intéressantes. Les maraîchers sont souvent polarisés sur leurs cultures et laissent souvent de côté des parcelles peu ou pas exploitables

par eux, alors que des troupeaux pourraient les valoriser.

A contrario, il existe des éleveurs, dont je fais partie, qui possèdent de petites parcelles n'ayant qu'un faible intérêt de par leur taille et qui pourraient être valorisées par des maraîchers.

La profession aurait beaucoup à gagner dans une mutualisation du foncier, notamment dans un système en Agriculture Biologique où le cahier des charges est sévère. Cela pourrait permettre certaines facilités, et notamment de restaurer des rotations qui sont un passage obligé dans ce type d'agriculture.»



→ Partenaires

• L'APABA :

« Il s'agit de l'association au sein de laquelle nous nous sommes rencontrés et avons pu nous apercevoir de la convergence de nos besoins. Créée en 1990 et regroupant 170 adhérents (pour 430 exploitations en AB en Aveyron), l'APABA cherche à promouvoir l'Agriculture Biologique et à accompagner les agriculteurs dans les circuits de commercialisation, généralement construits sur le modèle agricole traditionnel et donc non adaptés à l'AB... »

Laurent Remes,
président de l'APABA





Analyse comparée

→ Mode de fonctionnement :

On observe deux modes de fonctionnement distincts :

- La pension pour génisses et l'échange foin-fumier sont des accords informels entre deux producteurs.
- A contrario, l'association B.L.E. est un collectif très formalisé ayant permis l'établissement d'une base de données de grande ampleur regroupant éleveurs et céréaliers. Ce listing peut être rapproché de celui réalisé par le syndicat Ossau Iraty regroupant des éleveurs et des producteurs de fourrages de la zone AOP, qui n'est pas présenté ici car de création récente et avec un fonctionnement encore en rodage.

→ Plus-values :

A l'échelle du producteur : en supprimant la marge prélevée par des intermédiaires, les éleveurs s'assurent un approvisionnement à un prix raisonnable. Ils sécurisent également la disponibilité en affouragement, même les mauvaises années. Les producteurs de fourrage peuvent vendre à un meilleur prix et sécurisent l'écoulement de leur production. À l'échelle du territoire : ces collaborations vont permettre de favoriser l'Agriculture Biologique, ou raisonnée dans le cas de la collaboration entre un éleveur ovin-cultivateur et un éleveur. L'autonomie fourragère, impossible à développer sur l'exploitation, est améliorée à l'échelle locale, permettant pour certains le respect du cahier des charges AB. Les déplacements sont limités, le travail réduit, contribuant ainsi à une agriculture plus durable. Enfin, la mise en lien des agriculteurs favorise une dynamique locale.

→ Objectifs :

L'objectif principal que l'on retrouve dans les trois organisations présentées est la volonté de passer par le minimum d'intermédiaires de type coopérative agricole pour la vente et l'approvisionnement, que ce soit en intrants ou en fourrages.

→ Enseignements généraux :

Charles-Henri Moulin : « Les collaborations doivent s'engager sur la base de contrats (même tacites). Ce type de collaboration ne peut pas s'engager dans le cadre d'une situation de demande occasionnelle de fourrages en lien avec des épisodes de sécheresse. »

Dans le cas des accords entre deux agriculteurs, la pérennité de la collaboration est assurée par une relation de confiance entre les partenaires.

Partie 2

La mutualisation
des moyens,
du **temps**, et de
l'énergie
liés à la production :
le collectif



L'avis → des experts

« Si sur une même terre, on peut installer quatre personnes au lieu d'une seule, c'est encore mieux. »

« Il y a eu pendant quelques années des expériences de communautés qui ont globalement eu du mal à perdurer. Aujourd'hui, une nouvelle forme de regroupements est expérimentée, le collectif. Dans l'agriculture durable, le paysan ne peut vivre sans un aspect collectif, qu'il soit officiel ou informel : il ne peut tenir seul le choc, à moins de s'abstenir de toute vie sociale et familiale.

Terre de liens est une foncière qui installe des agriculteurs aussi bien que des collectifs sur des terres dans le but que ces derniers les travaillent et y rénovent les infrastructures. Le projet doit dans tous les cas être viable sur le papier. On distingue deux types de collectifs à Terre de liens : celui des vieux amis qui décident de monter un projet ensemble et celui dont le profil est plus expérimental et qui vise à mutualiser l'outil, la ressource et le lien. Leur installation est quelque chose de toujours plus délicat car la dimension humaine y est difficile. Mais dans le cas de l'installation d'un agriculteur seul, la charge de travail ne permet que rarement le partage : l'expérimentation du collectif est finalement plus innovante et plus riche dans l'échange. Par ailleurs, l'engagement de travail et de rénovation participe à booster le collectif et à le rendre pérenne. Enfin, les collectifs appartiennent souvent à une association ou se retrouvent entre eux : cela leur permet un échange de pratiques et de méthodes bénéfique à tous. »

Valérie Pommet,
Animatrice de terre de Liens, L.-R.



« Pour qu'un collectif fonctionne, il faut qu'il y ait une bonne alchimie entre ses membres. »

« À Trame, une partie de notre travail se concentre sur les relations humaines entre agriculteurs organisés collectivement. Selon nous, le principe de base d'un collectif est que chacun y soit à sa place, et que celle-ci soit reconnue par les autres. Chaque membre doit avoir des responsabilités dans lesquelles il est compétent, et surtout qui lui plaisent : on obtient finalement un pool de compétences, qui donne tout son sens et son intérêt à la formation d'un collectif. Outre ce principe, un ensemble de règles doivent être respectées afin de créer un collectif qui tourne :

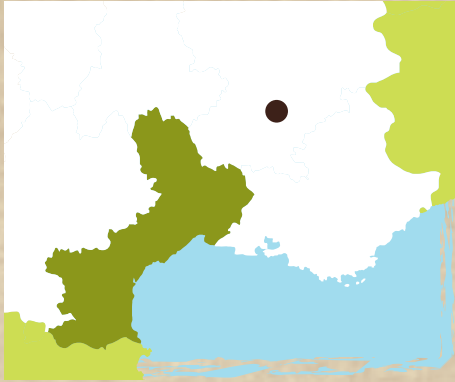
- des personnalités qui s'accordent,
- des projets personnels clairement exprimés et un projet commun cohérent,
- un contrat entre les membres du collectif,
- des règles pour pouvoir bien fonctionner ensemble,
- une organisation clairement établie,
- un système de communication efficace,
- un pouvoir reconnu et partagé.

Ces règles sont décrites dans un ensemble de fiches pratiques conçues par les réseaux « Trame » et « GAEC et Sociétés » pour contribuer aux bonnes relations entre associés. »

Agnès Cathala, Ingénieur référent Trame,
pour les régions L.-R. et PACA

L'EARL

La ferme des routes



Raphaël Lornage
lafermedesroutes@yahoo.fr
06 26 05 76 37
Besayes (26)

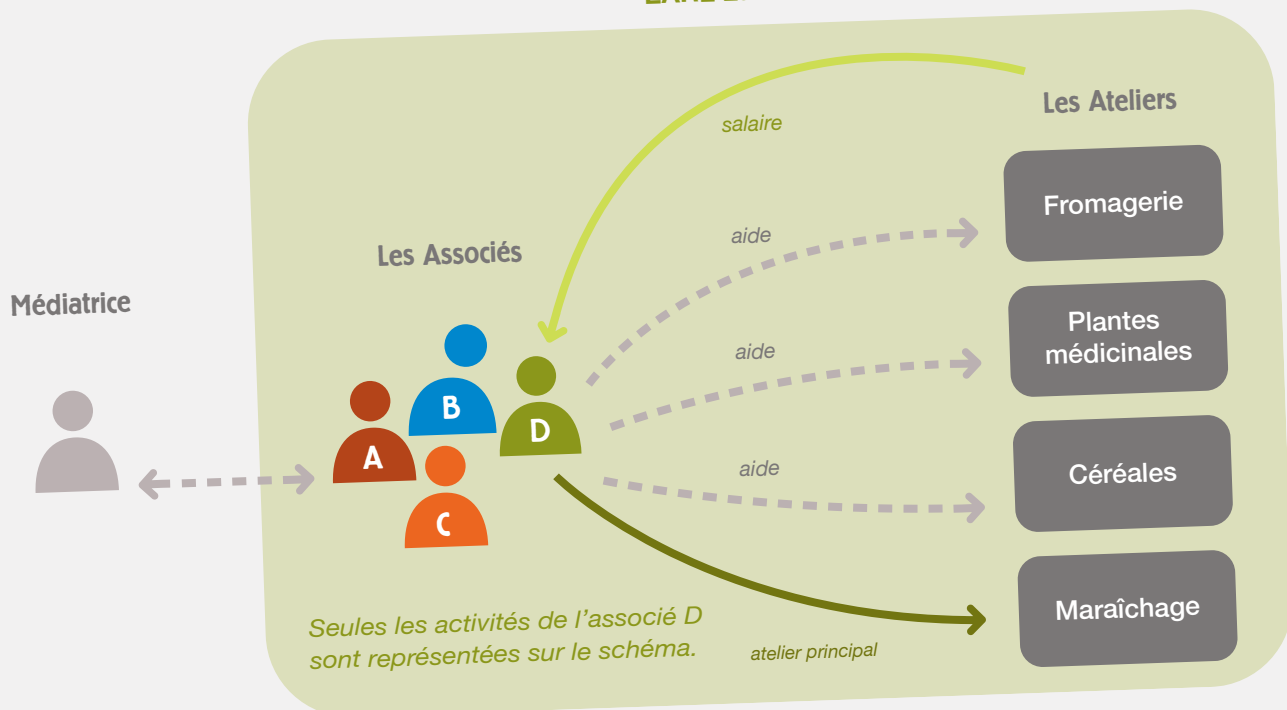
→ Description

Alain, céréalier proche de la retraite, ne souhaitait pas voir sa ferme reprise par une grande exploitation agricole. Comme il avait toujours eu envie de travailler à plusieurs, il a donc décidé de faire appel à des associés. Il s'est, pour cela, aidé du réseau de La Confédération Paysanne, syndicat auquel il appartient. L'EARL a vu le jour en 2009 après la rencontre d'Alain avec Martin puis Raphaël, qui cherchaient à s'installer. Elle associe alors un élevage de brebis de race Lacaune avec transformation fromagère à la production de céréales et de légumes sur 50 Ha, en propriété ou en fermage. Patricia a rejoint l'entreprise courant 2010 avec un projet de production de plantes aromatiques et médicinales.

→ Schéma de fonctionnement



EARL La ferme des routes



Chaque associé travaille sur un atelier en particulier, et fournit de l'aide aux autres membres de l'EARL. Les bénéfices de l'EARL sont ensuite redistribués aux associés à parts égales.

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATÉGIES
<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté de communiquer avec d'autres agriculteurs de la région 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir des relations humaines au quotidien 	<ul style="list-style-type: none"> • Travailler à plusieurs dans la même EARL
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de se rendre compte du ressenti de chaque membre 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir du temps libre pour une vie de famille 	<ul style="list-style-type: none"> • Travail avec une médiatrice
	<ul style="list-style-type: none"> • Rompre avec la monotonie du travail sur un seul et unique atelier 	<ul style="list-style-type: none"> • L'entraide entre les associés dans l'EARL • L'échange d'heures de travail entre les associés

→ Conditions de réussite

- Les membres de l'EARL, s'ils ne se connaissaient pas au départ, font partie du même réseau. Ils partagent donc des valeurs communes, comme la nécessité d'une agriculture paysanne, même si ce concept n'est pas vécu de la même manière par chacun des associés.

- La création de l'EARL a été très rapide : il y a eu seulement 4 mois entre les premières rencontres et les premières plantations. L'appartenance à un même réseau a permis d'éviter des réunions de réflexion du projet et cette rapidité a été le gage de réussite de l'entreprise sur le plan économique.

- Se connaître, savoir comment chacun travaille, leur a été nécessaire pour permettre aujourd'hui une bonne gestion des tensions. Ils ont pour cela fait appel à une médiatrice (tierce personne spécialiste en communication non violente), avec qui ils ont individuellement, puis en binôme, travaillé la communication. Le collectif effectue maintenant une réunion mensuelle avec cette médiatrice.

- Pour assurer la pérennité de l'exploitation, un enjeu devra être surmonté avant le départ en retraite d'Alain : le passage des fermages, qui représentent 60% des terres, actuellement au nom d'Alain à celui de l'EARL.



→ Durabilité



Volet économique

Robustesse financière par l'association de plusieurs ateliers

Commercialisation plus efficace de chaque produit par la diversification de l'étal (pour les plantes aromatiques et médicinales notamment)

Autonomie en alimentation animale

Volet social

Partage à parts égales des bénéfices de l'EARL

Participation au point de vente collectif *Court-circuit*

Protection des associés et de l'entreprise en cas de problème : l'EARL est maître de l'ensemble de ses outils de production

Volet environnemental

Production conforme au cahier des charges de l'Agriculture Biologique

Prise en compte de l'importance du sol dans l'assolement et utilisation d'engrais verts



TÉMOIGNAGE

Jean-Paul Pain



maire de Besayes :

« Ça tourne et tant mieux ! Je connais depuis longtemps cette ferme qui a été transmise de génération en génération, et je suis ravi de la voir aujourd'hui reprise en Agriculture Biologique et avec un atelier de transformation. Elle satisfait une partie de la population de Besayes en matière de produits biologiques. Elle contribue de plus à la vie du bourg en participant à *La France de ferme en ferme* et à des animations réalisées pour l'école. Est-elle pérenne ? Cela dépendra des producteurs, des clients et aussi de l'aléa climatique ! »

→ Partenaires



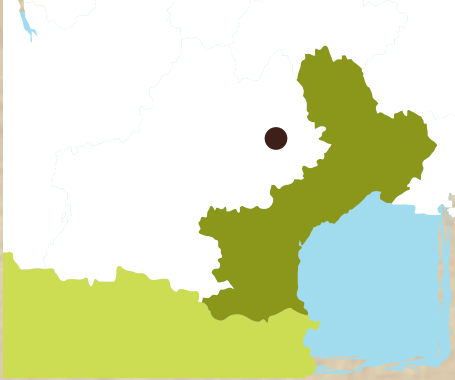
• La Confédération Paysanne :

« Née du rassemblement de deux mouvements paysans en 1987, ce syndicat agricole milite pour la production d'une alimentation saine et de qualité pour tous, tout en luttant contre l'exode rural, en défendant les petites exploitations et en préservant l'environnement. »

Vincent Delmas, porte-parole de La Confédération Paysanne de la Drôme
vincent.delmas5@wanadoo.fr
tél. 04 75 23 36 07



Le GAEC du Vispens

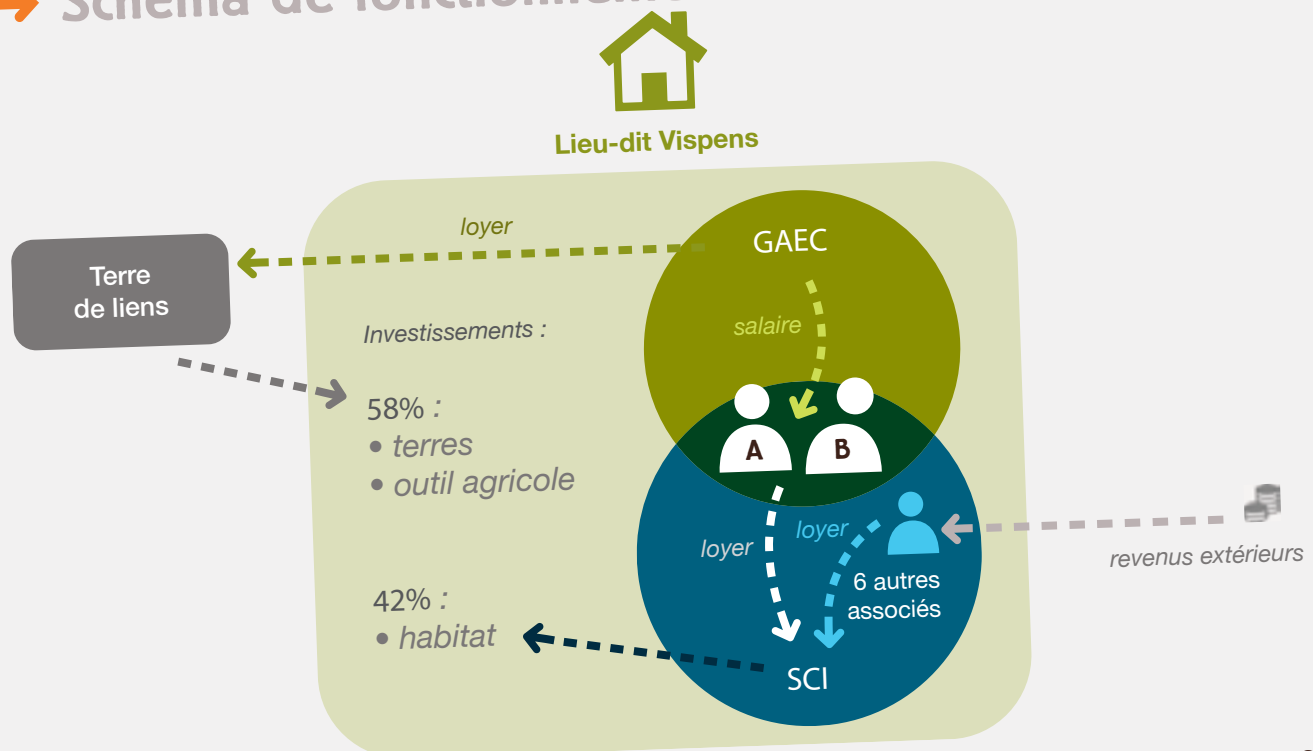


Renan Tesson
fermedevispens@laposte.net
05 65 49 00 39
S^t Affrique (12)

→ Description

Le projet de Vispens est né de la rencontre de 8 personnes autour d'une idée commune : reprendre une ferme et créer un hameau dans le respect du site pour y expérimenter collectivement l'acquisition et la gestion d'un lieu de vie de manière non spéculative, écologique et solidaire. C'est en 2010 que ce projet a germé avec la découverte et l'achat de la ferme de Vispens, sur le causse de S^t Affrique. Le collectif a racheté le bâti sous forme de SCI et a été aidé par la foncière Terre de liens, pour l'achat de l'outil agricole. Deux paysans, Renan et Florent, s'y sont installés en GAEC et veillent sur des vaches Aubrac et des chèvres Poitevines croisées Pyrénéennes.

→ Schéma de fonctionnement



Chacun des membres verse un loyer à la SCI. Les revenus proviennent soit de la ferme, pour les deux associés du GAEC, soit de l'extérieur pour les autres membres de la SCI. Au sein du GAEC, le travail est réparti selon les goûts de chacun, et de façon équitable pour les travaux considérés comme des tâches par les deux associés. La valeur totale du lieu-dit Vispens est partagée entre la SCI et la Foncière Terre de Liens : 42% pour la SCI, correspondant à la totalité de l'habitat, et 58% pour Terre de Liens, correspondant aux terres et à l'outil agricole.

→ Stratégies

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATÉGIES
<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté de travailler à plusieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas s'isoler dans le monde agricole • Augmenter la capacité d'investissement du GAEC • Avoir une vie hors du travail • Connaître les priorités de travail 	<ul style="list-style-type: none"> • L'intégration de personnes extérieures à la ferme sur le site • L'achat du bâti par le collectif et non par les seuls agriculteurs • Travailler moins d'un plein temps • La mise en place d'un règlement intérieur au GAEC • Le décompte des heures de travail au sein du GAEC comme outil d'aide à la décision

→ Conditions de réussite



- Le GAEC possède un règlement intérieur comme garde-fou, qui permet d'être clair sur les attentes de cette installation, et de partager les responsabilités. Par exemple, le règlement propose l'attribution d'heures de travail par un associé à l'autre via un système de blâme (jamais appliqué jusqu'à présent). En 2012, l'arrivée d'une nouvelle associée, Mathilde, a amené les associés à la décision de reconsidérer chaque année ce règlement.
- Le collectif actuel constituant la SCI n'est pas le même qu'au début de la réflexion du projet. Son évolution au cours des réunions a permis la formation d'un groupe dont les membres ne se connaissaient pas au départ, mais qui partagent désormais les mêmes valeurs. Pour y arriver, un travail sur la communication non violente au sein du collectif a été appuyé par l'association OïSA. Actuellement, des réunions ont lieu deux fois par mois pour partager les informations, qui sont aussi des moments festifs entre les membres du collectif. Le collectif a choisi de mettre en place chaque mois une réunion sur l'informatif et une autre sur le sensitif, dans le but de ne pas bloquer l'avancée d'une réunion technique par des tensions. Enfin, le collectif souhaite mettre en place une estimation des heures de travail sur les chantiers, ainsi qu'une banque d'heures permettant d'égaliser le travail individuel dans la SCI et dénouer les tensions s'y rattachant. Cela n'a pas encore été mis en pratique étant donné la lourde contrainte d'enregistrement.

→ Durabilité



Volet économique

Diversité des compétences présentes sur le site (agriculteurs, ingénieurs, architecte, comptable)

Projet de diversification de la production avec un atelier de transformation

Volet social

Partage équitable des bénéfices dans le GAEC

Protection de la SCI par une association possédant 90% de ses parts et dont chaque membre du collectif est co-président

Entraide importante avec le voisinage

Volet environnemental

Production en conversion AB

Efforts sur la gestion et la qualité de l'eau : récupération d'eau de pluie pour l'abreuvement des animaux et mise en place d'une phyto-épuration



TÉMOIGNAGE

Jacques Fillos

membre de la SCI, devant s'installer sur le site courant 2013 :

« Il me paraît évident et primordial de vivre dans un endroit où la terre est très proche. Vispens est un lieu de vie qui réussit à marier la mutualisation et le respect de l'intimité de chacun. On mutualise beaucoup, sans pour autant être une communauté : on peut recevoir qui on le souhaite chez soi, et ne recevoir personne si on n'en a pas envie. Avec mon travail de conseiller en gestion, je ne peux pas prendre en charge toute une exploitation agricole : à Vispens, je peux tout de même revenir à la

terre en donnant des coups de main. Je n'ai aucun engagement envers le GAEC. On est voisins avant tout, mais s'ils ont besoin d'aide, bien sûr que j'y vais ! J'ai évidemment des avantages à vivre sur le même site que la ferme : voir vivre les animaux, connaître la qualité de la viande que je consomme, ou encore avoir du matériel pour bricoler.

Enfin, leur projet agricole m'intéresse énormément et j'ai envie de faire vivre la ferme. Renan et Laurent sont réalistes, et ça me rassure sur la façon dont ils vont gérer le GAEC. Je leur fais entièrement confiance ! »

Vispens est un lieu de vie qui réussit à marier la mutualisation et le respect de l'intimité de chacun



→ Partenaires

[.. OÏSA ..]



• **OÏSA (Observatoire Itinérant/International des Systèmes Alternatifs) :**

« L'objectif de cette association est d'étudier des projets coopératifs exemplaires et innovants afin de créer et de diffuser des outils de travail pour permettre aux groupes d'anticiper, éviter et débloquer les conflits, mais aussi à mettre en place une communication positive et entraînant qui génèrera des dynamiques collectives. »

David Moya, animateur de l'association
david@oisa.fr / 06 32 09 19 09

• **Terre de Liens :**

« Cette foncière accompagne les groupes locaux de porteurs de projet afin de les rendre autonomes et de susciter des initiatives au plus proche des territoires.

Elle acquiert et transmet des terres sous forme collective, tout en interpellant les acteurs politiques, syndicaux et associatifs sur l'importance de la gestion foncière en agriculture. »

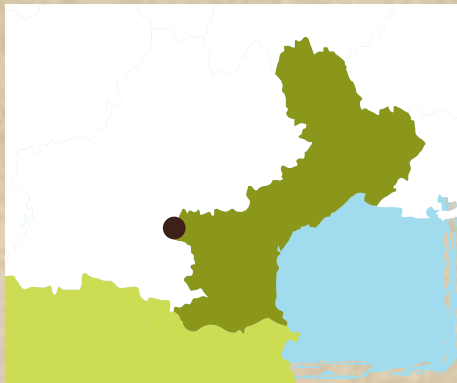
Valérie Pommet,

animatrice de Terre de liens L.-R.

v.pommet@terredeliens.fr / 09 70 20 31 18

L'EARL

Lait co pain

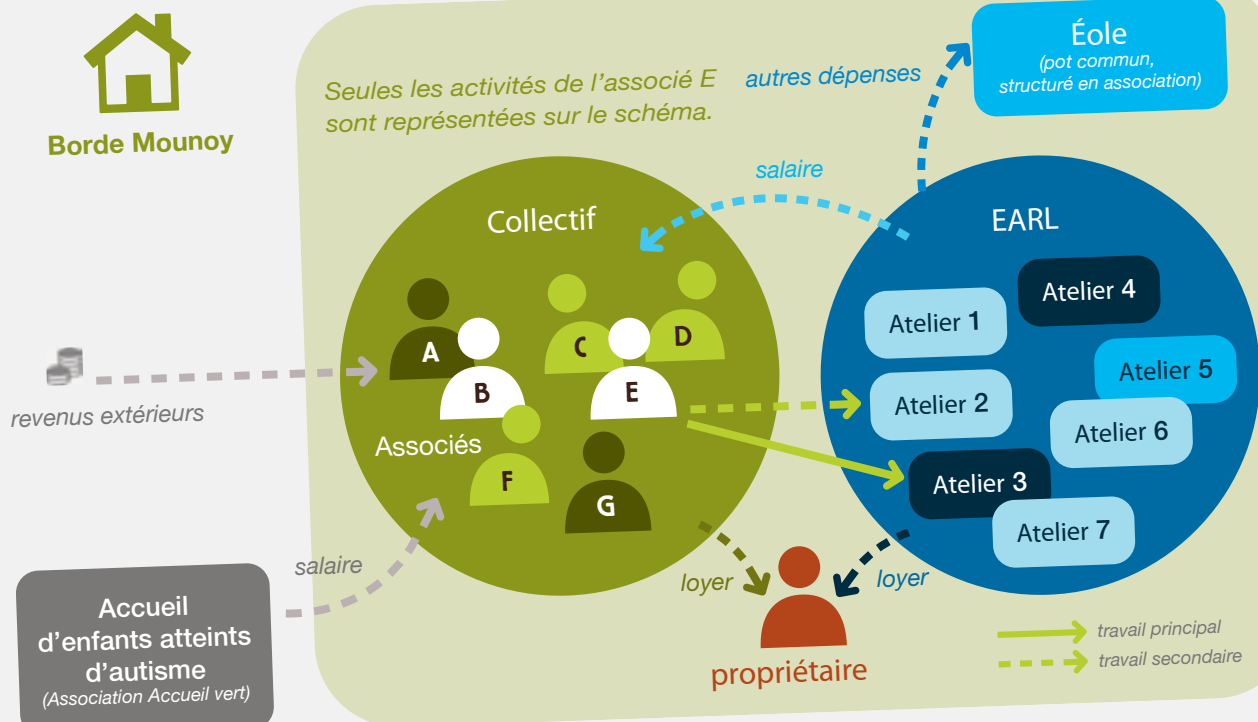


laitcopain@googlemail.com
04 68 23 01 19
Labécède-Lauragais (11)

→ Description

Fondée en décembre 2008 avec l'aide de l'ADEAR Languedoc-Roussillon, l'EARL Lait Co Pain réunit 7 personnes (4 hommes et 3 femmes) sur le lieu-dit de Borde Mounoy dans l'Aude, autour de la production et la commercialisation, en vente directe, de légumes, de pain, de fromages et autres produits laitiers de chèvre et de vache sur 62 Ha de terres. À l'origine composé de Carole, Sébastien, Gwenaëlle, Yann, Mélinda et Morgan, le collectif s'est agrandi en 2011 par l'intégration d'un maraîcher, Mario, habitant aujourd'hui lui aussi la ferme.

→ Schéma de fonctionnement



Chacun des 7 associés est responsable d'un des ateliers et responsable suppléant d'au moins un autre. De plus, Gwenaëlle gère l'accueil à la ferme d'enfants atteints d'autisme au sein d'une association. Les salaires sont égaux entre les associés, mais faibles : ils ne sont destinés qu'à payer une partie du loyer et les loisirs, le reste des dépenses d'ordre privé étant couvert par le pot commun de l'EARL, structuré en association (« le pot commun de l'éole »).

CONTRAINTES	OBJECTIFS	STRATÉGIES
<ul style="list-style-type: none"> • La difficulté de gestion d'ateliers à plusieurs 	<ul style="list-style-type: none"> • Avoir du temps libre, des jours de congé, et pouvoir s'organiser en cas d'urgence 	<ul style="list-style-type: none"> • Un responsable titulaire et un responsable suppléant pour chaque atelier
	<ul style="list-style-type: none"> • Ne pas s'enfermer dans le monde agricole 	<ul style="list-style-type: none"> • Une communication de vive voix et par l'intermédiaire de tableaux au sein de chaque atelier • Une commercialisation par circuits courts uniquement

→ Conditions de réussite

- Les membres de l'EARL sont amis avant d'être collègues de travail : Carole, Sébastien, Gwenaëlle, Yann, Mélinda et Morgan se sont rencontrés dans un centre d'éducation à l'environnement. Leur projet commun a été réfléchi et a mûri en amont de sa réalisation. Pendant leur installation, ils se sont liés d'amitié avec Mario qui faisait alors partie du voisinage. Les bonnes relations perdurent entre les membres du collectif, notamment parce qu'ils se retrouvent également en dehors du contexte du travail.
- Le collectif utilise des méthodes d'organisation permettant un bon fonctionnement de l'EARL :
 - un règlement intérieur fixe les règles de vie, de travail et de communication au sein de l'EARL,
 - une réunion structurée par un ordre du jour avec un animateur et un relevé de décisions regroupe chaque lundi tous les associés : elle permet à chacun d'exprimer ses besoins et au collectif d'établir un planning hebdomadaire des tâches et des responsabilités,
 - le repas du midi est pris en commun ce qui permet au collectif de se retrouver de façon plus informelle et parler du travail et de tout autre sujet.
- Le collectif aimerait enfin instaurer des réunions de « pleine lune » ouvertes à d'autres personnes que celles du collectif, pour parler des projets en général, et des réunions de « lune noire » réunissant uniquement le noyau de l'EARL, pour parler des ressentis de chacun.



→ Durabilité

Volet économique

Robustesse de l'exploitation par l'association d'ateliers

Salaire très faible mais prise en charge par un pot commun de l'achat de la majorité des denrées alimentaires et du remboursement d'une partie des loyers

Volet social

Egalité de l'investissement de départ et des salaires

Lancement et développement d'un marché hebdomadaire de producteurs à Labécède-Lauragais par la ferme

Entraide avec d'autres agriculteurs des environs, notamment le propriétaire

Accueil social d'enfants atteints d'autisme

Volet environnemental

Exploitation mentionnée Nature & Progrès

Labellisation AB des productions de la ferme, excepté des produits de la boulangerie, encore en conversion

Utilisation de techniques agricole durables : variétés anciennes, techniques culturales simplifiées, biodynamie, homéopathie et permaculture

Attention toute particulière portée à la localité de la production : approvisionnement en eau, objectif d'atteindre l'autonomie en alimentation animale



TÉMOIGNAGE

Stéphane Linou

1^{er} client en pain de l'EARL et conseiller général de l'Aude depuis 2011 :

« En agriculture, on a aujourd'hui de plus en plus affaire à des jeunes sans capitaux qui veulent survivre et se territorialiser. Les jeunes n'ont actuellement pas assez d'argent pour acheter une exploitation : pour s'installer, ils seront obligés de passer par le fermage voire le fermage collectif. C'est ce qui a été réalisé avec Lait Co Pain, où on a une déconnexion complète du travail et du capital. Vu de l'extérieur, la ferme tourne. En effectuant de la transformation et en utilisant les circuits courts, ils fixent la richesse sur le territoire, ce que je soutiens en tant qu'élu. Ils ne font pas partie de la pensée dominante de l'Aude, et peuvent être considérés comme des avant-gardistes, mais ça bouge. Et il faudrait que le territoire soit comme ça, avec une mutualisation des moyens de production, un bon dialogue entre les acteurs et une commercialisation en circuit court. »

“ Je pense que c'est le monde de demain qui se prépare. ”



→ Partenaires



• ADEAR (Associations pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural) :

« Les ADEAR rassemblent des paysans et d'autres acteurs du milieu rural et soutiennent et accompagnent toute initiative ou création d'activité s'inscrivant dans le développement de l'agriculture paysanne. »

Andrea Franc,
animatrice de l'ADEAR L.-R.
adearl@yahoo.fr / 06 16 97 04 40



Analyse comparée

→ Mode de fonctionnement :

Bien qu'ayant un fonctionnement distinct les uns des autres, les collectifs étudiés présentent des similitudes. La production y est diversifiée ou en cours de diversification. La commercialisation se fait au moins en partie via les circuits courts, et dans tous les cas, le nombre d'intermédiaires reste limité. L'égalité des salaires y est de mise. Enfin, la communication entre les membres joue un rôle central, qu'elle nécessite la mise en place de réunions ou l'intervention de personnes extérieures. Elle assure le bon fonctionnement de l'exploitation et permet de d'exprimer les non-dits, sources de tensions.

→ Plus-values :

À l'échelle du producteur, l'association en collectif permet de libérer du temps pour la vie personnelle. Elle permet plus encore d'éviter l'isolement en entretenant des relations humaines au quotidien avec d'autres agriculteurs. Elle donne aussi la possibilité à chacun de s'occuper de tâches adaptées à ses compétences et à ses goûts et de répartir les tâches les moins intéressantes. L'importante diversification souvent associée au collectif le rapproche de l'auto-suffisance alimentaire, tant pour les animaux que pour les membres du collectif eux-mêmes.

À l'échelle du territoire, le collectif est une structure intéressante pour y localiser les richesses produites. En effet, la transformation qui y est souvent associée permet de fixer la valeur ajoutée sur la ferme elle-même. La commercialisation en circuits courts permet, quant à elle, la fixation des richesses sur un territoire d'étendue limitée.

→ Enseignements généraux :

On peut finalement retenir que les relations humaines sont le pilier d'un collectif. Tout d'abord, une bonne communication technique est nécessaire pour assurer le fonctionnement de l'exploitation, surtout quand la gestion des ateliers doit être coordonnée. Il est ensuite primordial que les ressentis soient exprimés pour que de bonnes relations perdurent entre les membres du groupe. La bonne alchimie de groupe naît enfin de valeurs communes et l'amitié n'est pas un préalable indispensable à l'installation en collectif. L'installation en collectif peut être un gage de réussite, surtout pour le cas de productions marginales ou n'ayant que peu de valeur ajoutée : l'association d'ateliers donne une robustesse économique à l'ensemble, et la diversification des produits proposés à la vente facilite l'écoulement de la production en circuits courts.

→ Objectifs :

La mutualisation des moyens, de l'énergie et du temps nécessaires à la production provient d'une volonté des acteurs d'avoir une expérience de vie et/ou de travail en groupe. La vocation agricole du travail peut être présente dès l'ébauche du projet, ou elle peut apparaître à l'intérieur d'une réflexion pour un projet de vie collective. Dans les deux cas, le constat initial est souvent le même : le métier d'agriculteur est pénible et demande énormément de temps, d'où la solution du collectif. L'association en collectif est également pensée dans le but de revenir à la terre tout en ayant une vie extérieure à ce travail. L'arbitrage entre temps de travail et revenu reste un compromis à équilibrer.

Conclusion

Christophe Brodu, président de la FRCIVAM LR :

« La FRCIVAM, par cette démarche de recensement d'organisations innovantes, cherche à connaître les différentes initiatives des agriculteurs dans le but d'en faire part à d'autres en quête de projets. Ce qui est important en agriculture, c'est de transmettre l'information et la partager. Si reproduire et s'inspirer de telles organisations ne fonctionnait pas, les CIVAM n'existeraient plus depuis longtemps, car si l'homme a pu avancer, c'est notamment en s'instruisant auprès d'autrui et en partageant ses savoirs.

Certains agriculteurs qui avaient des projets « fous » ou irréalisables selon eux, ont pu les mettre sur pied avec la collaboration d'autres agriculteurs et grâce à un partage de connaissances. Bien souvent, l'innovation vient des agriculteurs eux-mêmes, sans qu'ils soient forcément conscients que leurs expériences gagneraient à être connues.

Moi-même en tant qu'éleveur, j'ai déjà réalisé un partenariat avec un autre agriculteur

concernant une pension de vaches et de l'échange de paille : ce genre de coopérations mériterait d'être développées, car elle sont bénéfiques pour tout le monde. Quand les agriculteurs restent dans leur coin, les vraies problématiques n'émergent pas, alors que bien souvent, elles sont partagées par plusieurs d'entre eux. En communiquant, les collaborations deviennent possibles, et ce, malgré le manque de disponibilité des producteurs. Pour moi, se rencontrer est une priorité, car c'est de cette manière que l'on peut mettre en commun nos préoccupations et imaginer ensemble des solutions.

Les organisations collectives sont aussi très différentes et pas forcément formalisées. Les échanges entre producteurs peuvent être formels ou informels, ils contribuent tous à la durabilité, c'est pourquoi la FR CIVAM LR s'intéresse également aux projets basés sur de simples accords verbaux, basés sur la confiance entre les partenaires.

En plus de l'aspect innovant de ces collaborations, la FRCIVAM LR souhaite comprendre les raisons de la durabilité de ces organisations, selon les 3 piliers : économique, social et environnement. Cela enrichira la compréhension des facteurs de réussite. À l'heure actuelle on parle de mettre en place une certification environnementale des exploitations agricoles (certification HVE). Je pense que notre soutien à l'agriculture et aux collaborations durables s'inscrit totalement dans cette démarche. »



résumé

La mise en commun constitue souvent une solution adoptée par les agriculteurs. Elle permet de multiples bénéfices : limiter la charge de travail, réduire les coûts, permettre l'acquisition de foncier ou tout simplement créer des liens et échanger des savoirs. De multiples formes se sont mises en place, en fonction des besoins de chacun. Elles peuvent être formelles (groupement d'employeurs, CUMA, GAEC) ou informelles (mise à disposition tacite, accord de principe...).

Elles sont souvent méconnues alors qu'elles pourraient être source d'inspiration pour des collectifs se questionnant sur quelle forme d'organisation mettre en place, quels impacts sur le territoire, comment bien fonctionner en collectif ?

Afin de diffuser ces pratiques, cette brochure présente des organisations collectives innovantes autour de 2 thèmes : la collaboration entre les filières animales et végétales et la mutualisation des moyens de production, de l'énergie et du temps de travail. Après un avis d'expert présentant la problématique, des témoignages illustrent chaque thème.

une réalisation de :



FRCIVAM Languedoc-Roussillon
Maison des Agriculteurs, Bât. B
Mas de Saporta - CS50023
34875 LATTES cedex
Téléphone : 04 67 06 23 39
Fax : 04 67 06 23 33
Mail : frcivamlr@wanadoo.fr



Agriculture Durable
de Moyenne Montagne

avec le soutien de :

